

**TERMES DE REFERENCE POUR LA SELECTION D'UN(E) CONSULTANT(E)  
NATIONAL EN GENRE ET ELECTIONS EN CHARGE D'APPUYER LA MISE EN ŒUVRE  
DU PLAN STRATEGIQUE POUR LA PARTICIPATION POLITIQUE  
DES FEMMES ET DES JEUNES AU PROCESSUS ELECTORAL**

**Lieu :** Ouagadougou avec possibilité de déplacement à l'intérieur du pays.

**Type de contrat :** Contrat individuel

**Niveau du poste :** Consultant(e) national(e)

**Durée :** 3 mois étalés sur 6 mois

**Date de début souhaitée :** 01 Juillet 2020

### **1 Contexte et justification**

Les femmes burkinabè jouissent en théorie de l'égalité des droits grâce à des textes juridiques qui le proclament. Mais, dans leur grande majorité, les femmes souffrent encore de nombreuses injustices et discriminations à divers niveaux de la vie civique, politique, sociale et économique. La population du pays est estimée actuellement à environ 18 millions d'habitants<sup>1</sup>, dont 51 % de femmes. Elles représentent 47%<sup>2</sup> des électeurs inscrits. Pourtant, 50%<sup>3</sup> d'entre elles ne possèdent pas la carte nationale d'identité requise pour s'inscrire sur les listes électorales. Elles ont été 2148 candidates aux élections législatives de 2015 et 57.767 candidates aux élections locales de 2016 représentant 36,86% des candidats<sup>4</sup>. Au final, elles n'ont été que 12 élues au Parlement sur 217 sièges de l'Assemblée nationale en 2015<sup>5</sup>.

La loi sur les quotas de 2009 n'a pas permis d'atteindre une représentation de 30% tant espérée par les femmes car la formulation de cette loi est ambiguë. Elle a été libellée de façon à favoriser les hommes puisque le quota concerne les candidatures et non le nombre de sièges à pourvoir à l'issue des élections.

Le premier article de la loi « fixe un quota au profit de l'un et de l'autre sexe aux élections législatives et aux élections municipales au Burkina Faso ». L'Article précise que « toute liste de candidatures présentée par un parti politique ou regroupement de partis politiques, lors des élections législatives et municipales, doit comporter au moins 30% de candidatures au profit de l'un et de l'autre sexe ».

---

<sup>1</sup> [http://countrymeters.info/en/Burkina\\_Faso](http://countrymeters.info/en/Burkina_Faso)

<sup>2</sup> Base de données de la CENI relaté dans les médias : <http://www.sidwaya.bf/m-9028-5-millions-517-mille-quinze-electeurs-inscrits-au-vote.html>

<sup>3</sup> Le décret n° 2014-387 du 13 mai 2014 portant adoption du programme « Une femme, un acte de naissance. Disponible au : <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/98014/116498/F-284785401/BFA-98014.pdf>

<sup>4</sup> <http://news.nouaga.com/h/98189.html>

<sup>5</sup> Base de données de l'Union Interparlementaire (IPU) : <http://www.ipu.org/parline-6/reports/1047.htm>

Le non-respect de ces dispositions engendre la perte de 50% du financement public des campagnes électorales conformément à l'Article 5 de la loi.

L'application de cette loi lors des élections de 2015 n'a pas permis l'amélioration de la représentation des femmes au parlement puisqu'elles ont été 12 femmes élues sur 127, représentant uniquement 9.45%<sup>6</sup> de l'Assemblée Nationale du pays.

Aujourd'hui une nouvelle loi sur la Parité a été adoptée par l'Assemblée Nationale. L'article 3 de la loi stipule que « Les listes de candidatures présentées par chaque parti politique, regroupement de partis politiques ou regroupement d'indépendants, sur l'ensemble des circonscriptions électorales où il est en compétition, comporte en tête de liste titulaire, au moins 30% de l'un et l'autre sexe » Et l'article 10 du chapitre consacré à « la sanction » stipule que « Tout parti politique, regroupement de partis politiques ou regroupement d'indépendants qui respecte les dispositions de la présente loi bénéficie d'un surplus de financement public, au titre de la campagne électorale. ». Malheureusement cette disposition n'a pas été reçue favorablement par les partis politiques.

Fort de ce qui précède, on note que les défis en matière de participation politique des femmes et des jeunes restent de taille et méritent qu'on y apporte des réponses appropriées en vue d'améliorer cet état de chose et d'assurer une participation, active et efficace des jeunes et de femmes dans les sphères de décision et au processus électoral en cours.

C'est dans ce cadre que le PNUD envisage le recrutement d'un (e) consultant(e) national (e) en Genre et Élections pour appuyer la mise en œuvre des activités prévues dans le plan stratégique élaboré à cet effet.

## 2. Objectifs

L'objectif globale de cette consultation est d'appuyer la mise en œuvre des activités de renforcement du leadership politique des femmes et une amélioration de leur représentation dans les instances élues (Parlement et conseils municipaux).

## 3. Missions du/de la consultant(e)

- Assurer l'animation des cadres de concertation genre et élections, mais aussi celle de différents mécanismes de promotion de la participation des femmes au niveau provincial et central.
- Soutenir en concertation avec la CENI les OSC et les médias la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer et d'une couverture médiatique électorale sensible au genre pour améliorer la participation politiques des femmes
- Développer une stratégie de renforcement des capacités et de plaidoyer pour les partis politiques pour un meilleur positionnement des femmes sur la liste électorale
- Appuyer l'organisation des formations des parties prenantes sur la loi sur le quota ;

---

<sup>6</sup> [http://archive.ipu.org/parline-e/reports/2047\\_E.htm](http://archive.ipu.org/parline-e/reports/2047_E.htm)

- Contribuer à la mobilisation des femmes au processus électoral comme électrices, candidates, observatrices, observatrices des partis politiques, membres des bureaux de vote
- Produire les données relatives aux déterminants sur la variation du taux de participation des femmes ;
- Fournir une contribution substantielle à l'intégration de la dimension de genre dans le plan de communication et de visibilité du projet et sa mise en œuvre
- Fournir un soutien technique à la CENI et aux autres parties prenantes sur la prévention et l'atténuation de la violence électorale sensible au genre ;
- Appuyer les activités de renforcement des capacités des femmes des partis politiques et des potentielles candidates
- Produire une analyse sur la participation des femmes au processus électoral : tendances, défis et perspectives d'avenir
- Organiser des réunions techniques de partage de connaissances, d'expérience et de coordination avec les acteurs
- Fournir des contributions à l'élaboration de méthodologies et de produits de gestion des connaissances sur le leadership et la participation politique des femmes
- Produire des rapports d'activités.

De manière spécifique, il s'agira de :

#### 4. Résultats attendus et Livrables

Livrables	Durée de réalisation	Revue et approbations requises
1. Une stratégie de plaidoyer et d'une couverture médiatique électorale sensible au genre pour améliorer la participation politiques des femmes est élaborée	15 jours ouvrables (après signature du contrat)	- PNUD - CENI
2. Une stratégie de renforcement des capacités et de plaidoyer pour les partis politiques pour un meilleur positionnement des femmes sur la liste électorale est élaborée	10 jours ouvrables	-PNUD - CENI
3. Un soutien technique à la CENI et aux autres parties prenantes sur la prévention et l'atténuation de la violence électorale sensible au genre est fourni	15 jours ouvrables	-PNUD - CENI
4. Les activités de renforcement des capacités des femmes des partis politiques et des potentielles candidates sont appuyées	10 jours ouvrables	-PNUD - CENI

5. Le bilan du processus électoral est fait et une analyse genre des élections législatives est réalisée.	5 jours ouvrables	-PNUD -CENI
6. Des réunions techniques de partage de connaissances, d'expérience et de coordination avec les acteurs sont organisées	8 jours ouvrables	-PNUD -CENI
7.		
8. Un rapport final de consultation est soumis	3 jours ouvrables	- PNUD - CENI
	<b>66 jours</b>	

### 9. Acteurs cibles et partenaires de réalisation

La mise en œuvre de cette activité sera coordonnée par le PNUD en étroite collaboration avec la CENI.

Outre ces structures, seront impliquées :

- Ministère de la Femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire,
- Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la Cohésion sociale
- Organisations féminines ;
- Organisations de Jeunesse ;
- La direction des affaires politiques du MATDC
- L'association des femmes juristes.

### 10. Arrangements institutionnels

- a) Le (la) consultant(e) sera supervisé(e) directement par le Conseiller Technique Principal (CTP) du PAPE et travaillera en étroite collaboration avec l'équipe Genre du Projet et la CENI ;
- b) Les différents livrables fournis seront validés par le CTP en commun accord avec la CENI ;

### 11. Qualifications requises

#### Education:

Être détenteur d'un diplôme universitaire du niveau de maîtrise ou Master II en Sciences politiques, sciences Sociales, ou autres disciplines connexes, avec une maîtrise avérée des questions liées au Genre et élections.

#### Experience:

- Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience en qualité de spécialiste/expert genre, et animation des formations à l'intention des femmes y compris une expérience certifiée en formation ;
- Une expérience dans le domaine de la prévention des conflits, le renforcement du dialogue et la médiation ;
- Une expérience dans la mise en œuvre des programmes sur l'égalité des sexes dans le domaine de la bonne gouvernance et du développement de la société civile ;
- Bonne connaissance de produits de gestion des connaissances / outils informatique (MS-Office Windows, Word, Excel...).
- Avoir une très bonne connaissance des questions de participation politiques des femmes ;
- Avoir d'excellentes aptitudes de communication orale comme écrite, avec une expertise avérée dans la rédaction, l'analyse et la synthèse ;
- Une expérience précédente avec les Nations Unies dans le domaine du genre et assistance électorale serait un atout majeur ;
- Une bonne connaissance du contexte sociopolitique du Burkina Faso est indispensable.

#### Langues

- Excellente maîtrise orale et écrite du français
- Capacité de travailler en anglais.

#### 12. Présentation de l'offre

Les documents suivants sont requis :

- a) **CV ou P11**, indiquant toutes les expériences passées pour des travaux similaires ainsi que les données de contact et 3 références professionnelles ;
- b) **Une proposition financière et méthodologique** qui indique le coût total de la mission comprenant tous les frais y associés.

#### 13. Sélection du (de la) Consultant (e)

La sélection du consultant se fera par le PNUD conformément à ses règles et procédures et sur la base d'un dossier comprenant une offre technique et une offre financière.

**L'offre technique fera apparaitre :**

- Une compréhension des TDR et une méthodologie claire et précise permettant d'apprécier la compréhension du mandat et faisant apparaitre les activités à mener ainsi que l'approche préconisée ;
- Le curriculum vitae ou P11 signé du consultant ;
- Un chronogramme clair et précis de réalisation de la mission faisant ressortir l'articulation entre les différentes étapes du travail.

La sélection du consultant se fera suivant les critères de sélection et la grille de notation consignés sur le tableau ci-dessous.

Le système de notation suivant sera appliqué :

Critères de Sélection	Grille de Notation
Niveau académique	Noté sur 10 points
Compréhension des TDR Méthodologie et chronogramme	Noté sur 25 points
Expérience professionnelle	Noté sur 15 points
Expérience dans le domaine du Genre et des processus électoraux	Noté sur 50 points

Pour l'offre technique, toute note inférieure à 70 / 100 sera éliminatoire.

L'offre financière faisant apparaître un budget de la mission formulé de façon à assurer une certaine adéquation avec les activités prévues dans l'offre technique.

La proposition financière, formulée selon le barème du PNUD, établie en hors Taxes (HT) et qui comprendra toutes les dépenses afférentes à la réalisation de la mission lesquelles couvriront les honoraires du (de la) consultant (e) ainsi que ses dépenses de fonctionnement (frais d'impression, secrétariat, déplacements divers permettant la collecte d'information et de données, etc.).

La sélection sera fondée sur la qualité technique de la proposition. Le dossier de candidature sera contenu dans une enveloppe unique grand format avec la mention « soumission pour la consultation sur Genre et élections » contenant deux enveloppes distinctes et cachetées comportant respectivement l'offre technique et l'offre financière.